

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : 26 juin 2023

Date de convocation : 6 juin 2023
Date d'affichage : 6 juin 2023

Séance du 15 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : 23

Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-trois et le quinze juin,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Eve Maurel, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Béatrice Paumier-Lallemand, Jean-Louis Robert, Serge Robin et Catherine Serra ;

Procurations de : Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Romain Brette à Jean-Luc Borel, François Bonnet à Brigitte Margaillan, Géraud de Sabran-Pontevès à Mylène Garcin, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Valérie Grange à Marc Jaubert, Jean-Paul Grouiller à Rose-Marie Dumontier, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand, Séverine Maugan-Curnier à Robert Tchobdrenovitch, Joëlle Richaud à Franck Laroche, Gregory Risbourg à Geneviève Jean, Richard Rouzet à Jean-Louis Robert, Nicolas Salerno à Eve Maurel

Absents et excusés : Anne-Marie Dauphin, Philippe Egg, Michel Partage, Karine Mouret et Bernadette Vitale.

Franck LAROCHE est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-072
Avenants aux marchés de réhabilitation des gymnases intercommunaux

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1 et R. 2194-8 ;

Vu la délibération n°2022-063 du 30 juin 2022 attribuant le marché de réhabilitation des gymnases intercommunaux ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation des gymnases de La Tour d'Aigues et de Cadenet, COTELUB a signé plusieurs marchés

- Le marché n°2022TX021 pour la réfection des sols sportifs (lot 3) avec la société 2SRI pour un montant initial de 185 829,90 € HT.
- Le marché n°2022TX023 pour la plomberie-CVC (lot 5) avec la société JP FAUCHE pour un montant initial de 61 137 € HT.
- Le marché n°2023TX013 pour l'électricité (lot 6) avec la société JP FAUCHE pour un montant initial de 19 950,79 € HT.

En cours de chantier, le contenu des travaux a été ajusté ayant comme conséquence des plus-values et des moins-values.

Il est proposé de tenir compte des incidences contractuelles de ces modifications par le biais d'avenants aux marchés :

- S'agissant du marché 2022TX021, le montant de cet avenant est de 12 321,60 € HT, correspondant à une hausse de 6,63 % du montant initial.
- S'agissant du marché 2022TX023, le montant de cet avenant est de - 27 501,02 € HT, soit une baisse de 44,98 % du montant initial.
- S'agissant du marché 2023TX013, le montant de cet avenant est de 2 508,60 € HT, soit une hausse de 12,57 % du montant initial.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché 2022TX021 ;
- D'approuver l'avenant n°1 au marché 2022TX023 ;
- D'approuver l'avenant n°1 au marché 2023TX013 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant ;
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'avenant n°1 au marché 2022TX021 ;
- **D'approuver** l'avenant n°1 au marché 2022TX023 ;
- **D'approuver** l'avenant n°1 au marché 2023TX013 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

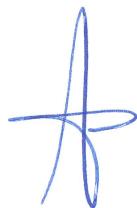
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Franck LAROCHE
Secrétaire de Séance



Robert TCHOBDRONOVITCH
Président

